

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs donnés	3
Nombre de pouvoirs valides	3
Nombre de suffrages exprimés	15

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2021**

L'an deux mil vingt et un, le onze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à L'Hermenault, salle polyvalente du Jary, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves GERMAIN, Maire.

Date de la convocation : 5 mai 2021

Présents :

Yves GERMAIN, Jean-Jacques RICHET, Jérôme BOBINET, Vianney DEGUIL, Joël PAGIS, Eliane RAPHEL, Corinne JOLLY, Laurent FAIVRE, Séverine CAILLEAU, Dominique CHIRON, David FLEAU, et Isabelle BARBIER

Absent ayant donné pouvoir :

Mathieu GUIBERT à Vianney DEGUIL
Jean-Pierre ROUX à Joël PAGIS
Karine QUINET à Jérôme BOBINET

Secrétaire de séance : David FLEAU

Comme le prévoient les directives gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19 :

- La réunion a été déplacée à la salle polyvalente au lieu de la salle du conseil municipal, et ce, afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et la mise en œuvre des gestes barrière
- A l'exception éventuellement de la presse, le public ne doit normalement pas pouvoir assister à la réunion

Par 15 voix POUR, le Conseil Municipal valide le compte rendu de la réunion du 6 avril 2021.

OBJET N° 111 : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre d'une opération de cession d'un morceau de chemin communal, le Trésor Public demande à modifier le budget principal au niveau des recettes d'investissement comme suit :

Chapitre 21 - Compte 2111	- 500 €
Chapitre 41 - Compte 2111	+ 500 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

**OBJET N° 112 : REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS PLACE DU MARCHÉ -
DECLARATION SANS SUITE POUR CAUSE D'INFRUCTUOSITE DES LOTS N°1 ET N°2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,
Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,
Vu le rapport d'analyse de l'offre,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de deux logements place du Marché :

- un avis d'appel public à la concurrence pour les 6 lots a été publié le 13 octobre 2020 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 03 novembre 2020 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce profil acheteur ;
- par délibération en date du 16 novembre 2020, le conseil municipal a déclaré la procédure de consultation relative aux lots n° 1 « Démolition - Cloisons - Plafonds » et n° 2 « Menuiserie intérieure - Agencement », sans suite pour cause d'infructuosité en raison d'une absence d'offre remise, et décidé pour chaque lot, de lancer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour leur attribution conformément à l'article R 2122-1 du CCP ;
- Les consultations relatives à ces deux lots (n° 01 : « Démolition - Cloisons - Plafonds » et n° 2 « Menuiserie intérieure - Agencement »), ont été lancées par procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables le 02 décembre 2020 et déposées sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des plis était fixée au 17 décembre 2020 à 12h00. Les 2 entreprises consultées ont remis leur offre dans les délais ;
- par délibération en date du 1er mars 2021, le conseil municipal a :
 - attribué le Lot 03 « Sols scellés/Faïences » à l'entreprise AUCHER pour un montant de 16 584.25 € HT, le Lot 04 « Peintures » à l'entreprise VEQUAUD pour un montant de 6065.07 € HT, le Lot 05 « Electricité » à l'entreprise COMELEC pour un montant de 13 000.00 € HT et le Lot 06 « Chauffage/Plomberie/Ventilation » à l'entreprise CHAUFFEO pour un montant de 32 069.54 € HT ;
 - déclaré la procédure de consultation relative aux lots n° 1 « Démolition - Cloisons - Plafonds » et n° 2 « Menuiserie intérieure - Agencement », sans suite pour cause d'infructuosité en raison de la remise d'offres inacceptables, les offres dépassant les crédits budgétaires alloués au projet ;
 - décidé de relancer une procédure adaptée pour ces deux lots en vue de leur attribution ;
- un avis d'appel public à la concurrence pour les lots n° 1 « Démolition - Cloisons - Plafonds » et n° 2 « Menuiserie intérieure - Agencement », a été publié le 1er avril 2021 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 21 avril 2021 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce profil acheteur ;
- à l'ouverture des plis, il a été constaté qu'une seule offre a été remise par l'entreprise BOUILLAUD et que celle-ci étant irrégulière doit être rejetée. Il convient donc de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité pour offre irrégulière et de relancer une nouvelle procédure adaptée en vue d'attribuer les lots n° 1 « Démolition - Cloisons - Plafonds » et n° 2 « Menuiserie intérieure - Agencement » ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- DECIDE de déclarer la procédure relative aux lots n° 1 « Démolition - Cloisons - Plafonds » et n° 2 « Menuiserie intérieure - Agencement » sans suite pour cause d'infructuosité suite à la remise d'une offre irrégulière et de relancer une nouvelle procédure adaptée en vue de leur attribution ;
- PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 96.

OBJET N° 113: REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS PLACE DU MARCHÉ - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat afin d'obtenir la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le Maire propose de faire d'autres demandes de subventions dans le cadre de ce projet.

Considérant le coût estimatif des travaux d'un montant total de 134 548,86 € HT selon le plan prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Lot 1	33 000 €	Région - Amélioration thermique de deux logements sociaux	49 448 €	30
Lot 2	37 043 €	Fonds de concours CCPFV	30 148 €	18
Lot 3	16 584 €			
Lot 4	6 065 €			
Lot 5	13 000 €			
Lot 6	32 070 €			
MOE	7 976 €			
CT	1 520 €			
SPS	820 €			
AMO	5 950 €			
I	8 000 €	Sous-total	79 596 €	48
Actualisation	2 800 €	Emprunt	85 232 €	
		Autofinancement		
		Sous-total reste à charge de la collectivité	85 232 €	
Total dépenses	164 828 €	Total Recettes	164 828 €	100,00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 15 voix POUR :

- APPROUVE le projet présenté ci-dessus,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région des Pays de la Loire, de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et toutes autres demandes d'aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération et permettant de diminuer l'autofinancement dans la limite du montant total des financements publics fixée par la réglementation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire pour l'obtention des financements sollicités.

OBJET N° 114 : ATELIER DE SERVICES - VALIDATION DU BUREAU DE CONTROLE ET DU SPS

L'opération de construction d'un atelier de services est administrativement commencée.

Le Maire propose :

1. de confier au Cabinet MSB la prestation SPS et de signer la convention qui s'y rapporte ; la prestation prévoit une durée de mission de 36h50 pour un coût de 1 250 € HT.
2. de choisir l'entreprise la moins disante pour le bureau de contrôle. L'APAVE propose un coût de 2 349 € HT et la SOCOTEC n'a pas encore envoyée sa proposition.

Après délibération, par un vote à main levée, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, valide les propositions du Maire et l'autorise à signer les conventions qui s'y rapportent

OBJET N° 115 - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE A L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le Centre de Gestion de la Vendée propose, aux collectivités affiliées du département et à leurs établissements publics, une mission d'accompagnement personnalisé à évolution professionnelle visant à accompagner leurs agents dans leur projet d'évolution professionnelle.

Cet accompagnement, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion, s'articule autour de la mise en œuvre d'un bilan professionnel à destination de l'agent.

Une rencontre tripartite entre le Centre de Gestion de la Vendée, la collectivité et l'agent concerné permet de s'assurer de l'adéquation de la mission proposée avec la situation individuelle de l'agent.

L'accompagnement se déroule autour de plusieurs temps de travail organisés entre l'agent et le conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion.

En fin de parcours, un bilan de l'accompagnement est remis à l'agent et la collectivité est destinataire d'une synthèse de ce bilan.

Le coût facturé pour l'accompagnement est calculé par l'application d'un taux horaire de 75 € (taux fixé par délibération du 27 novembre 2019 par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vendée) corrélé au nombre d'heures consacré par le conseiller en évolution professionnelle au suivi de la situation de l'agent (entre six heures et douze heures maximum). L'agent se servira de ses heures complémentaires effectuées tout au long de l'année pour effectuer cet accompagnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dans le cadre de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Vendée.

OBJET N° 116 : OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire indique qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade de part son ancienneté.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Après délibération, par un vote à main levée, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, la proposition ci-dessus est validée.

La décision prendra effet au 1^{er} juillet 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

- Elections départementales et régionales :
 - Elles se dérouleront à la salle du Jury compte tenu de la situation sanitaire
 - Un espace pour chaque élection avec 6 membres présents
 - 10 heures d'ouverture du bureau de vote avec 4 permanences de 2h30 à assurer
 - Les membres du bureau de vote peuvent être vaccinés de façon prioritaire. Le cas échéant un test devra être effectué 48h avant.
 - La commission de contrôle se réunira le 27 mai 2021 à 9h00 à la mairie.
- Joël PAGIS interroge sur la non reconduction d'un contrat saisonnier d'un agent technique. Le Maire informe que cette décision a été prise pour des raisons économiques ainsi qu'un projet de mutualisation des agents dans le cadre du pôle de proximité.

- Projet de distribution de la Source par les élus 4 fois par an (environ 8 journées mobilisées pour les agents techniques)
- Joël PAGIS indique que l'entrée de la salle du Jary pourrait être plus esthétique. Le premier Adjoint fait part d'un projet de graphisme avec les écoles de la commune ainsi que le fleurissement des pots. Celui-ci devrait avoir lieu l'année prochaine.
- Concernant la journée de test pour la COVID-19 qui s'est déroulée le jeudi 22 avril 2021, Corinne JOLLY trouve dommage que les créneaux horaires n'aient pas été plus étendus pour les personnes actives qui n'ont de ce fait pas pu se rendre à ce dépistage.
- Le Maire fait part des remerciements de l'associations des maires et présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes pour la solidarité et le soutien financier que la commune a fait parvenir.
- Des remerciements de la population ont également été présentés à la mairie concernant la vaccination.
- Martine GRISEL remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour les fleurs envoyées lors du décès de son père.
- Le prochain Conseil Municipal est fixé au 14 juin 2021.

La séance est levée à 21h45

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 111 au n° 116

GERMAIN Yves	RICHET Jean-Jacques	BOBINET Jérôme
DEGUIL Vianney	PAGIS Joël	GUIBERT Mathieu
		Pouvoir à
		Vianney DEGUIL
RAPHEL Eliane	JOLLY Corinne	FAIVRE Laurent
CAILLEAU Séverine	CHIRON Dominique	QUINET Karine
		Pouvoir à
		Jérôme BOBINET
FLEAU David	ROUX Jean-Pierre	BARBIER Isabelle
	Pouvoir à	
	Joël PAGIS	